



Communiqué de presse du 19 juin 2026

Deuxième séance pour la Commission du marché du bois

La Commission du marché du bois (CMB), nouvellement constituée au début de l'année 2026, s'est réunie pour la deuxième fois afin d'échanger sur le marché du bois et d'autres thèmes. Outre l'analyse de la situation actuelle du marché, la protection du bois stocké en forêt a fait l'objet de discussions. Malgré des discussions intensives, la Commission n'est pas parvenue à s'accorder sur des prix indicatifs communs pour le bois brut suisse.

La CMB se compose de plusieurs représentants des propriétaires forestiers (représentés par ForêtSuisse), des acheteurs de bois (représentés par Industrie du bois Suisse IBS) ainsi que d'autres acteurs du marché disposant du statut d'invités. Les objectifs de cette commission paritaire sont l'échange d'informations sur l'offre et la demande sur le marché du bois, la discussion de thèmes d'actualité et, si possible, la fixation consensuelle de prix indicatifs communs pour le bois brut suisse.

Evaluation positive de la situation du marché

L'évaluation globale de la situation actuelle du marché à court et moyen terme s'avère majoritairement positive. Le secteur du bois continue de faire preuve d'un dynamisme marqué et le carnet de commandes est jugé satisfaisant. Dans l'ensemble, de nombreuses scieries disposent d'un bon approvisionnement en bois brut pour l'été, mais une certaine incertitude quant à la situation de l'approvisionnement est prévisible à moyen terme. Cette année, l'évolution des prix du bois scié s'est toutefois révélée moins favorable que prévu jusqu'à présent: la surproduction de bois débité dans les pays voisins, mais aussi la force du franc suisse, ont accru la pression concurrentielle exercée par les importations de marchandises de masse, ce que ressentent surtout les grandes scieries suisses.

Les stocks de bois (y compris ceux en forêt) sont actuellement plutôt bien remplis; on s'attend à une demande stable et élevée de la part des scieries jusqu'à l'automne, ce qui pourrait entraîner une pression croissante sur l'approvisionnement au cours de l'automne et de l'hiver à venir. Une tendance positive se dessine pour le bois de conifères. L'épicéa et le sapin restent parmi les essences les plus demandées. Le mélèze et le douglas affichent également une demande en hausse ou stable. À condition qu'aucune infestation de scolytes, tempête ou autre événement perturbateur majeur ne vienne perturber le marché cet été, le bon niveau des prix devrait se maintenir.

Avec la fin de la saison de chauffage 2025/26, la situation s'est détendue pour les transformateurs de bois d'industrie. S'agissant du bois d'industrie et du bois-énergie, on



s'attend à une demande légèrement en hausse ou stable dans un avenir proche. On constate que la fourchette de prix du bois-énergie de feuillus conduit parfois à une valorisation directe en tant que bois-énergie.

Si la saison des coupes ne peut pas démarrer sans retard à la fin de l'été, l'industrie du bois pourrait faire face à une pénurie l'automne et l'hiver prochains.

Pas de publication de prix indicatifs pour le bois brut

Depuis la dernière séance de la CMB en janvier 2026, les prix du bois brut ont globalement évolué de manière stable, voire en légère hausse, selon les assortiments et les régions concernées. Selon les estimations des fournisseurs de bois, cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Le financement de l'exploitation forestière reste un défi pour les propriétaires de forêts. Une hausse modérée des prix est donc réclamée pour les assortiments de bois brut dont les volumes de vente sont importants. Compte tenu de la demande toujours soutenue pour le bois suisse, cette demande semble justifiée du point de vue des fournisseurs.

Par contre, les acheteurs de bois ne voient aucune possibilité d'ajustement des prix et misent globalement sur la stabilité de ceux-ci. La pression sur les prix exercée notamment par l'étranger entraîne une baisse des marges et restreint la marge de manœuvre économique. De plus, les prix des matières premières n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Les prix varient trop d'une région à l'autre, ce qui, du point de vue des acheteurs, ne justifie pas la fixation de prix indicatifs à l'échelle nationale pour le bois brut.

En l'absence de consensus entre les deux parties, à savoir les fournisseurs et les acheteurs de bois, il est renoncé à la publication de prix indicatifs.

Utilisation de produits phytosanitaires (PPh) en forêt

La disponibilité de bois brut stocké présente un intérêt commun pour la filière forestière et la filière du bois. La loi fédérale sur les forêts interdit en principe l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement en forêt (art. 18 LFo). Conformément à la législation environnementale, des exceptions sont toutefois possibles, comme par exemple le traitement ponctuel de piles de bois en dehors des zones de protection des eaux souterraines, si aucune autre solution moins invasive n'est envisageable pour la protection du bois. Ce sont les cantons qui autorisent l'utilisation des PPh. La mise en place de parcs à bois soulève aussi des questions d'aménagement du territoire aux niveaux cantonal et communal.

Certains cantons ont récemment adopté une interprétation plus stricte de l'octroi des dérogations relatives à l'utilisation de produits phytosanitaires en forêt, ce qui entraîne des disparités cantonales et régionales dans l'application de la loi. Cela engendre à son tour une insécurité juridique inutile, notamment aux frontières cantonales, et peut avoir un impact négatif sur la disponibilité du bois brut issu des forêts suisses. La question du stockage du bois en forêt et, par conséquent, de l'utilisation modérée des produits



phytosanitaires doit être abordée dans le cadre d'un dialogue constructif avec les responsables cantonaux. La CMB saluerait également une certaine harmonisation des pratiques d'application entre les cantons.

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250'000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et à même de préserver la vitalité et la diversité des forêts.

Pour en savoir plus: foretsuisse.ch

Industrie du bois Suisse – Association des scieurs et de l'industrie du bois

Industrie du bois Suisse (IBS) est une association indépendante, qui défend depuis 1886 les intérêts des scieries et des entreprises de la deuxième transformation du bois. Industrie du bois Suisse compte quelque 200 entreprises en tant que membres directs. Pour celles-ci, elle organise la formation professionnelle, négocie avec les partenaires sociaux et assure diverses tâches administratives et réglementaires. Elle représente également le secteur à l'extérieur, s'engage dans diverses organisations sectorielles et est l'association de soutien de Lignum, Economie suisse du bois.

Pour en savoir plus: holz-bois.ch

Contacts

Benno Schmid
Responsable Communication et politique, ForêtSuisse
+41 32 625 88 71
benno.schmid@waldschweiz.ch

Michael Gautschi
Directeur d'Industrie du bois Suisse
+41 31 350 89 89
gautschi@holz-bois.ch